

PRÉSENTATION

Le programme du congrès commun à la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon et à la Fédération historique de Provence tenu à Arles le 12 octobre 1996, intitulé « La sociabilité dans la France méditerranéenne, ses formes, ses structures, ses espaces », fait évidemment référence à la thèse soutenue à Aix le 7 mai 1966, il y a trente ans, par Maurice Agulhon, alors maître-assistant à la faculté des lettres d'Aix, aujourd'hui professeur au Collège de France, sur le sujet : « La sociabilité méridionale, confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du XVIII^e siècle¹ ». Il est loisible de constater, avec le recul du temps, que peu d'ouvrages traitant de la Provence ont eu au cours de ce siècle un pareil rayonnement. M. Agulhon a lui-même à deux reprises, en 1976 puis 1983, proposé une analyse bibliographique de ce succès². Entre temps, Michel Vovelle avait tiré en 1980 un premier bilan de « dix ans [en fait quinze] de sociabilité méridionale³ ».

1. Maurice AGULHON, *La sociabilité méridionale. Confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18^e siècle*, Aix, 1966, 2 vol. ; *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, 1968, et sa réédition : *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, *ibidem*, 1984.

2. M. AGULHON, « La sociabilité, la sociologie et l'histoire », *L'Arc*, N° 65 (« Le Roy Ladurie »), 1976, p. 76-84, repris en avant-propos de M. AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité*, Paris, 1977, p. 7-14. Voir aussi la préface à la réédition en 1984 de *Pénitents et francs-maçons*, op. cit.

3. Michel VOVELLE, *Idéologies et mentalités*, Paris, 1982, p. 177-188.

L'apport essentiel de ce livre a été, on le sait, la réintroduction de la notion de sociabilité dans les sciences humaines avec un sens enrichi. M. Agulhon a confié qu'il avait été frappé à la lecture de l'ouvrage de Fernand Benoît, *La Provence et le Comtat venaissin*, par un développement du chapitre consacré au « génie indigène », qui s'intitule « sociabilité et esprit démocratique » ; l'auteur y affirmait qu'« il y a une unité du tempérament provençal, dont le principal élément est la sociabilité⁴ ». Il n'est pas négligeable de rappeler que Fernand Benoît (1892-1969), qui fut membre de l'Institut historique de Provence et participa aux activités de notre Fédération dès sa fondation⁵, avait été de 1925 à 1945 bibliothécaire-archiviste d'Arles et qu'il continuait d'être conservateur du Museon arlaten, ce qui suffirait à justifier le choix de cette ville pour siège de notre congrès. F. Benoît ne faisait cependant que répéter un topique, et s'il suggérait d'expliquer ce trait collectif par l'habitat groupé qui, disait-il, crée des « points de contacts », il s'efforçait surtout d'étayer son propos par quelques notations de voyageurs relevant du stéréotype. Le grand mérite de M. Agulhon sera de passer d'une sociabilité intuitivement perçue à la mesure plus précise d'un phénomène de société, apprécié à travers la vie associative, soit des groupes restreints, organisés, intermédiaires entre les familles et la communauté.

M. Agulhon a d'abord proposé l'analyse d'un modèle structurel de sociabilité organisée, une classification typologique des associations d'Ancien Régime, d'où se dégage l'originalité des compagnies de pénitents. Il a conduit ensuite une étude dynamique de ce modèle et montré en particulier une mutation des structures de sociabilité au cours du XVIII^e siècle : alors que la sociabilité devait auparavant se satisfaire, de façon d'ailleurs assez imparfaite, dans le seul cadre existant des confréries, elle peut dans la seconde moitié du XVIII^e siècle s'épanouir à la ville et au bourg dans des structures profanes, loges maçonniques, cercles, voire au village dans la société de la jeunesse, cette dernière désormais fortement laïcisée. L'exemple le plus célèbre, qui donne son titre à l'ouvrage, est le passage de l'appartenance aux pénitents à l'adhésion parfois simultanée à une loge maçonnique. J'ajouterai que M. Agulhon a amorcé en un article peu connu l'analyse des sociétés sportives et qu'il devait étudier au cours des années 1970 les cercles et chambrées⁶ ;

4. Fernand BENOÎT, *La Provence et le Comtat Venaissin*, Paris, 1949, p.25. Les étapes de la réflexion de M. Agulhon ont été retracées par lui dans sa contribution à P. NORA (dir.), *Essais d'ego-histoire*, Paris, 1987, p. 9-59 (voir en particulier p. 33-37) et également dans la prosthèse qu'il a bien voulu donner aux actes de notre congrès et que l'on lira ci-après.

5. Il a donné vingt-trois articles aux *Mémoires de l'I.H.P.* puis quinze articles à *Provence Historique*, dont un figure dans le premier fascicule de la revue.

6. « Un document sur le jeu de l'arquebuse à Aix à la fin de l'Ancien Régime », *Le jeu au XVIII^e siècle*, Aix, 1976, p. 79-84; *Le cercle dans la France bourgeoise*, op. cit., et *La république au village (Les populations du Var de la Révolution à la Seconde république)*, Paris, 1970.

ces dernières ont été à la même époque analysées selon une optique assez différente par Lucienne Roubin⁷.

Enfin M. Agulhon s'est efforcé d'associer comme le faisait F. Benoît ce trait de comportement collectif à une forme d'habitat, et surtout à des structures socio-économiques ; il a dégagé la notion de « bourg urbanisé », gros bourg méridional d'environ un à deux ou trois mille habitants, à dominante agricole forte mais qui présente certains traits de type urbain et en particulier une population socialement diversifiée. Cet échelon intermédiaire entre le village essentiellement ou uniquement paysan et la petite ville s'avère être en Basse-Provence le terrain d'élection de la sociabilité institutionnalisée et en particulier des compagnies de pénitents et des loges⁸.

* *
*

Trente ans plus tard, la postérité de la thèse de M. Agulhon dans la recherche historique et ethnologique française ou étrangère paraît considérable⁹. Il en a été de même dans l'espace régional où l'importance de ses découvertes a été d'emblée signalée¹⁰.

La vague de curiosité à l'égard des pénitents qu'a impulsée M. Agulhon, a été très vite relayée par des chercheurs régionaux des deux côtés du

7. Lucienne A. ROUBIN, *Chambrettes des Provençaux. Une maison des hommes en Méditerranée septentrionale*, Paris, 1970. Sur cette étude, M. AGULHON, « Les Chambrées en Basse-Provence, histoire et ethnologie », *Revue historique*, 1971 n° 498, p. 337-368, repris dans M. AGULHON, *Histoire vagabonde. I, Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Paris, 1988, p. 17-59.

8. M. AGULHON, « La notion de village en Basse-Provence vers la fin de l'Ancien Régime », 90^{ème} *Congrès national des sociétés savantes (Nice 1965)*, section d'histoire moderne et contemporaine, T. I, p. 277-301.

9. L'on en prendra la mesure aux nombreuses références fournies par Etienne FRANCOIS et Rolf REICHARDT, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. XXXIV, 1987, p. 453-472 et à la lecture des actes des colloques tenus sur ce thème, en particulier E. FRANCOIS éd., *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris, 1986 ou bien *Sociabilité, pouvoirs et société. Actes du colloque de Rouen, novembre 1983*, Rouen, 1987. Signalons également Maria Teresa MAIULLARI éd., *Storiografia francese ed italiana a confronto sul fenomeno associativo durante XVIII e XIX secolo*, Turin, 1990.

10. Edouard Baratier qui rendit compte de sa soutenance dans *Provence historique*, t. XVI, fasc. 64, p. 147-248, concluait qu'elle « ouvr(ait) la voie à un type de recherches et de travaux d'études sociales qui pourraient utilement se développer dans la France entière » ; Madeleine Villard, qui lui consacra peu après un compte-rendu de huit pages dans la même revue, fasc. 66, p. 656-662 lui reconnaissait l'importance scientifique d'une thèse d'Etat.

Rhône. L'étude des confréries a fait des progrès considérables, en particulier par approche quantitative. Initiée d'abord par M. Agulhon, elle a été poursuivie par Michel Vovelle à partir d'une source originale, les allusions aux confréries que renfermaient les testaments¹¹. Cette enquête a été menée à bien, à partir du dépouillement des visites pastorales et de l'étude des statuts confraternels, par une petite équipe dirigée par M.-H. Froeschlé-Chopard dans le cadre de son séminaire marseillais¹². Une autre enquête, conduite par Michel Vovelle, avait parallèlement confirmé l'exceptionnelle densité du réseau des sociétés populaires dans le Sud-est des temps révolutionnaires¹³.

Il est net désormais que la Provence se caractérise par l'importance et l'ancienneté du phénomène associatif. Les confréries y étaient fort nombreuses sous l'Ancien Régime, en particulier en Provence orientale, région étudiée par M. Agulhon. En revanche, leur nombre diminue sitôt que l'on atteint la haute Provence fortement rurale, caractérisée par la rareté des bourgs urbanisés ; néanmoins les confréries tendent aussi à être en moyenne moins nombreuses au-delà du Rhône, dans les paroisses du Languedoc oriental, soit en des zones où le bourg urbanisé existe pourtant¹⁴. Ajoutons qu'il semble désormais que les deux zones de forte densité des confréries dans la France d'Ancien Régime soient la Provence mais aussi la Normandie, dont l'habitat est pourtant bien différent de celui du Sud-Est¹⁵. Le lien que

11. M. AGULHON « Les confréries de pénitents dans le Midi de la France, de la Restauration à nos jours. Essai d'enquête collective », 96^e Congrès national des Sociétés Savantes (Toulouse 1971), [1976], t. II, p. 175-183 et « Les confréries de pénitents au XIX^e siècle », *Etudes sur l'Hérault*, Nouvelle série, 1985-1, n° 3, p. 29-40. M. VOVELLE, « Essai de cartographie des limites de la sociabilité méridionale à la fin du XVIII^e siècle », 96^e Congrès national..., *op. cit.*, p. 157-174, repris dans M. VOVELLE, *De la cave au grenier, un itinéraire en Provence de l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, Québec, 1980, p. 271-284.

12. Voir en particulier Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD dir., « Pénitents et confréries du Sud-est », *Provence historique*, T. XXXIV, fasc. 136, 1984 et M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD et Roger DEVOS dir., *Les confréries, l'Eglise et la cité, cartographie des confréries du Sud-est*, Grenoble, 1988.

13. Cartes N° 166-168 par M. VOVELLE dans E. BARATIER, G. DUBY, E. HILDESHEIMER dir., *Atlas historique Provence, Comtat... Comté de Nice*, Paris, 1969 et en dernier lieu, J. BOUTIER, Ph. BOUTRY, S. BONNIN, *Atlas historique de la Révolution française*, t. 6, *Les Sociétés populaires*, Paris, 1992. Sur le lien entre chapelles de pénitents et sociétés populaires, M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, « Pénitents et sociétés populaires du Sud-Est », *Annales historiques de la Révolution française* n° 268, 1987, p. 117-157 et Régis BERTRAND, « Les confréries de Provence face à la Révolution », *ibid.* n° 306, 1996, p. 646-647.

14. M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD et R. DEVOS dir., *Les confréries, l'Eglise et la Cité*, *op. cit.* et M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD et R. BERTRAND, « Les pénitents et la rupture révolutionnaire », Actes du Colloque de Chantilly, 27-29 novembre 1986, *Pratiques religieuses, mentalités et spiritualité dans l'Europe révolutionnaire*, Turnhout, 1988, p. 534-546.

15. Michel BEE, « Religion, culture et société: les confréries en Normandie, XVII^e-XX^e siècles », *Histoire, Economie et Société*, 11^e an., 1992/2, p. 277-293.

M. Agulhon avait établi après F. Benoît entre confréries et gros bourg d'habitat concentré réclame donc des nuances dans le cas de telles institutions, où interfèrent des fonctions à fois religieuses et sociales qui dépendent sans doute du croisement d'assez nombreux paramètres. Je serais enclin à penser que dans le bourg urbanisé provençal comme dans l'habitat dispersé normand, l'association peut être le moyen d'organiser une sociabilité institutionnelle en des sites où elle ne parvient pas, ou plus, à naître spontanément, lorsqu'est ressenti un besoin de créer de tels liens sociaux, ne serait-ce que pour résoudre les problèmes posés par l'anomie ou le dysfonctionnement de solidarités ou d'échanges interpersonnels qui sont jugés nécessaires par le groupe.

De ces constats découle la première de nos interrogations, qui porte sur l'importance, déjà signalée par M. Agulhon, de la sociabilité informelle. Certes, la sociabilité organisée et structurée du mouvement associatif est celle qui a laissé le plus de traces d'archives. La sociabilité spontanée des fontaines, lavoirs, des places, marchés, veillées ou « cagnards » – ces microclimats exceptionnellement ensoleillés l'hiver –, celle des lieux d'accueil (auberges, cabarets), celle des cheminements le long des routes peuvent apparaître dans les archives de la répression, de la dénonciation ou de la surveillance. Mais la sociabilité n'est alors appréhendée par l'historien que dans ses épisodes conflictuels ou à travers un regard foncièrement méfiant ou réprobateur – ainsi lorsqu'un évêque provençal ou languedocien condamne les pratiques carnavalesques. Nous avons suggéré qu'elle pouvait être également entrevue à travers des sources narratives, littéraires ou familiales, en particulier pour celle des salons, des réceptions privées ou des banquets qui accompagnent les rites de passage. Plusieurs communicants ont eu à coeur de proposer des éléments de réponse à travers ces sources diverses¹⁶.

La seconde interrogation porte sur les structures institutionnelles qui ont permis à la sociabilité de s'épanouir à travers les associations religieuses ou profanes. Il n'est pas inutile sans doute de rappeler que la sociabilité n'apparaît pas explicitement dans les statuts et règlements de la plupart des associations pieuses, et qu'elle n'est souvent manifeste qu'à travers les ordonnances épiscopales qui prohibent en leur sein des manifestations collectives interprétées comme des dérives profanes, tels que les banquets de confré-

16. Il convient de souligner l'intérêt sur ce point des publications de l'association Alpes de Lumières, qui savent allier enquête de terrain ethnologique et mise en oeuvre d'une documentation historique variée. Citons entre autres Jean-Yves ROYER et Pierre MARTEL, *La femme à la fontaine*, Les Alpes de Lumière n° 65, 1978 et Claude MARTEL, *Amandiers, amandes et casseoirs en Haute-Provence*, *ibidem*, n° 116, 1994.

ries ou les « impiétés » qui se produisent aux fêtes et processions¹⁷. La sociabilité des pénitents est prouvée par le renouvellement constant de ces critiques et de ces interdictions, indice que les confrères en tiennent fort peu compte. L'on ajoutera que certaines formes de confréries n'ont laissé que très peu de place à la sociabilité, même informelle – c'était par exemple le cas des confréries-lumineuses qui étaient vouées à l'assistance spirituelle des agonisants ou des âmes du purgatoire. J'observerai d'ailleurs, en plaidant moi-même coupable, qu'au cours des années 1980, la problématique provençale des confréries, de moins en moins sous-tendue par les archives de l'institution elle-même et principalement fondée sur les écrits souvent très normatifs de l'institution ecclésiastique, a nettement évolué de l'histoire des mentalités à une histoire strictement religieuse. Le plaisir et parfois la difficulté d'être et d'agir ensemble ont tendu à y faire place à l'intérêt bien compris qu'il y avait à préparer son passage dans l'au-delà ou à donner à tous le bon exemple dans la pratique des dévotions et des codes moraux. Il s'agit certes de la raison d'être des confréries, comme d'ailleurs L. Stouff le rappelle dans la seule contribution qui traite du pays d'Arles. Il nous a néanmoins paru nécessaire de suggérer le retour à l'étude du fonctionnement de l'institution à travers son vécu. Ce souhait a été fort bien exaucé, en particulier pour la sociabilité politique et pour ce type d'associations à définition identitaire situées aux limites des champs politiques, sociaux-culturels voire de l'entraide semi-spontanée, que nous avons désigné par « groupes d'origine », qu'ils soient d'une région ou d'un pays proches ou lointains, ou bien qu'ils se forment dans leur propre région dans le cas du félibrige.

Nous avons appelé enfin archéologues, historiens et historiens d'art ou ethnologues à analyser les aménagements des lieux de sociabilité et leur évolution. Les réponses ont été moins nombreuses, même si l'une d'elles étudie à la fois le plus riche décor de chapelle de pénitents qui nous soit parvenu de ce côté-ci du Rhône et aussi un lieu dont l'iconographie révolutionnaire est désormais célèbre. Nous avons mal mesuré peut-être la difficulté à documenter avec précision les espaces de la sociabilité marchande, salles et terrasses de cafés, salles de banquets, marchés, ou bien les forums, places, jardins publics, voire terrains de jeu et de sport, soit autant d'espaces que la sociabilité utilise et où le besoin de sociabilité trouve à s'exprimer et qu'elle

17. Ce problème est amplement abordé dans les articles classiques de Dominique JULIA, « La réforme posttridentine en France d'après les procès-verbaux de visites pastorales : ordre et résistances », *La società religiosa nell'età moderna*, Naples, 1973, p. 312-414 et « Discipline ecclésiastique et culture paysanne aux XVII^e et XVIII^e siècles », *La religion populaire*, Paris, 1979, p. 199-209. Voir aussi B. PLONGERON et R. PANNET dir., *Le Christianisme populaire*, Paris, 1976 et B. PLONGERON, dir., *La religion populaire, approches historiques*, Paris 1976.

parvient parfois à faire aménager quelque peu dans les derniers cas. Je rappellerai d'ailleurs que ce besoin est reconnu dans les lieux de renfermement des institutions les plus fortement coercitives. Des temps et des espaces interstitiels y sont aménagés dans un but de stricts échanges interpersonnels : les parloirs de prisons, de pensionnats et de couvents auxquels l'on peut ajouter parfois les cours et lieux de récréation. Mais leur histoire fine n'est point aisée à faire.

Le titre initial d'une communication s'interrogeait enfin sur les limites de la sociabilité et plusieurs autres communicants suggèrent que la sociabilité a rarement été parfaite. Je viens de rappeler que ce sont ses accidents de fonctionnement, voire sa pathologie, qui nourrissent l'archive judiciaire, en particulier au niveau des dossiers des justices seigneuriales et des mains-courantes de commissariats. L'on observera d'ailleurs combien les archives des gazettes de pénitents et plus encore celles des loges de francs-maçons constituent un étonnant champ d'étude, relativement peu exploré encore pour les premiers, pour la sociologie des groupes restreints. Ces registres offrent une moisson de menues dissensions, d'incidents, d'écarts verbaux et gestuels (qui intéressent aussi la « civilisation des mœurs ») ; ils révèlent surtout les compétitions pour le partage de l'autorité et des pouvoirs, les conflits autour du *leadership*, qui peut aboutir à la scission lorsqu'un *leader-substitut* entre en lutte ouverte avec le *leader* en titre. Les mieux tenus peuvent aussi apporter des indices de réponse au problème majeur du recrutement des membres d'une association semi-fermée : se borne-t-elle à l'examen des candidatures qui se présentent ou les suscite-t-elle ?

* *
*

Nos travaux montrent combien la fécondité épistémologique de l'oeuvre de Maurice Agulhon est loin d'être épuisée, en particulier dans nos deux régions, où les études ont été précoces et sont nombreuses. Je soulignerai en conclusion un dernier de ses mérites. M. Agulhon indique qu'ayant dépouillé nom après nom les listes de pénitents d'une localité puis, quelques jours plus tard, celles des membres de la loge, il reconnut des patronymes communs dans les deux listes, découverte que seul un travail minutieux pouvait permettre et qui fut à l'origine de sa thèse. Or cette recherche attentive des réseaux et des cercles d'appartenance interpersonnels caractérise aujourd'hui tout un aspect de la recherche historique italienne, regroupé sous l'étiquette de *microstoria*, la « micro-histoire », dont M. Agulhon a été en quelque sorte un précurseur¹⁸. L'étude de la sociabilité gagnerait sans

18. A signaler l'article de Maria Teresa MAIULLARI, « Les corporations à Gènes et Marseille au début du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. XLII, 1995, p. 270-281, dont l'auteur se réclame à la fois des travaux de M. Agulhon et de la micro-histoire.

doute à un retour à cette étude très fine des êtres, de leur *cursums*, des relations interpersonnelles et des dynamiques qui se tissent à l'intérieur d'un groupe institutionnel. En particulier lorsque, comme les pénitents, les francs-maçons, mais aussi les religieux des ordres mendiants ou bien les joueurs-amateurs de foot-ball, ces associations fraternelles se placent délibérément en situation de marge sociale et d'égalité démocratiquement hiérarchisée sans pour autant s'abstraire de la société ambiante. « Les hommes, écrivait en 1807 le provençal Portalis, ont un penchant inné à former de petites sociétés dans la grande... »¹⁹.

Régis BERTRAND

19. Arch. nat. F 19-6283, rapport à l'Empereur sur « toutes les associations religieuses d'hommes existant actuellement dans l'Empire français », cité par R. BERTRAND, « Reconstitution des confréries de pénitents sous le Consulat et l' Empire », Actes du colloque de Buis-les-Baronnies, octobre 1982, *Les confréries de pénitents, Dauphiné-Provence*, Valence, 1988, p. 203-228.